



Oxygène liquide réfrigéré

Fiche de Données de Sécurité F-4637

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 10-23-2023

Remplace la fiche: 09-29-2023

Version: 1.3

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: Liquid Oxygen, Medipure Liquid Oxygen
N° CAS	: 7782-44-7
Formule brute	: O2
Autres moyens d'identification	: Oxygène (liquide cryogénique), Oxygène liquide, Oxygène liquide Medipure
Groupe de produits	: Produits de base

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisations recommandées et restrictions	: Utilisation industrielle, Utilisations médicales.
---	---

1.3. Fournisseur

Linde Canada inc.
500 — 5015 Spectrum Way
Mississauga - Canada L4W 0E4
T 1-905-803-1600 - F 1-905-803-1682
www.lindecana.ca

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	: 1-800-363-0042 Veuillez appeler le numéro d'urgence en service 24 heures sur 24 uniquement en cas de déversements, de fuites, d'incendie, d'une exposition ou d'un accident mettant en cause ce produit. Pour obtenir des renseignements généraux, contactez le représentant du fournisseur ou de Linde.
------------------	---

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Gaz comburants, Catégorie 1	H270
Gaz sous pression Gaz liquide fortement refroidi	H281

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger



Mot-indicateur

: Danger

Mentions de danger

: PEUT PROVOQUER OU AGGRAVER UN INCENDIE; COMBURANT
CONTIENT UN GAZ RÉFRIGÉRÉ; PEUT CAUSER DES BRÛLURES OU BLESSURES
CRYOGÉNIQUES
LES COMBUSTIBLES PEUVENT EXPLOSER AU CONTACT OU À L'IMPACT DE
L'OXYGÈNE LIQUIDE.

Conseils de prudence

: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Tenir les soupapes et les accessoires exempts d'huile et de graisse.
Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



Oxygène liquide réfrigéré

Fiche de Données de Sécurité F-4637

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 10-23-2023

Remplace la fiche: 09-29-2023

Version: 1.3

yeux/du visage.

Porter des gants isolants contre le froid et un équipement de protection du visage ou des yeux. Installer un antiretour dans les tuyaux.

Utiliser uniquement avec du matériel prévu pour la pression de la bouteille.

Utiliser uniquement avec du matériel fait de matériaux compatibles et prévus pour la pression de la bouteille.

Utiliser uniquement avec du matériel nettoyé pour le service oxygène.

Toujours tenir le contenant à la verticale.

NE PAS modifier ou forcer les connexions.

Ouvrir le robinet lentement.

Fermer le robinet après chaque utilisation et lorsque la bouteille de gaz est vide.

Éviter tout déversement. Ne pas marcher sur les déversements ou faire rouler le matériel dessus.

Protéger des rayons solaires lorsque la température ambiante est supérieure à 52 °C (125 °F).

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:

Dégeler les parties gelées avec de l'eau tiède. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter immédiatement un médecin.

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés

: Respirer de l'oxygène à concentration égale ou supérieure à 80 % à pression atmosphérique pour plus de quelques heures peut causer une congestion nasale, une toux, des maux de gorge, des douleurs thoraciques et une difficulté respiratoire. Respirer de l'oxygène à une pression plus élevée augmente la possibilité d'effets nocifs dans une période de temps plus courte. Respirer de l'oxygène pur sous pression peut causer des lésions pulmonaires et aussi affecter le système nerveux central (SNC), provoquant des étourdissements, une mauvaise coordination, des sensations de picotement, des troubles visuels et auditifs, des contractions musculaires, l'évanouissement et des convulsions. Respirer de l'oxygène sous pression augmente le temps d'adaptation à la noirceur et réduit la vision périphérique. Le contact avec le liquide peut causer des brûlures et des gelures par le froid.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Sans objet

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Nom	N° CAS	% (Vol.)	Nom commun (synonymes)
Oxygène liquide réfrigéré (Constituant principal)	(N° CAS) 7782-44-7	100	Liquid oxygen / Oxygen (liquid) / Oxygen, refrigerated liquid

3.2. Mélanges

Sans objet

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation

: Évacuer la victime vers une zone non-contaminée. Transporter la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire autonome individuel (ARI). Maintenir la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin. Donner la respiration artificielle si la victime ne respire plus. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'arrêt de la respiration, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, le personnel qualifié peut administrer de l'oxygène. Appeler un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau

: Le liquide peut causer des gelures. Si une exposition au liquide cause des gelures, réchauffer immédiatement les parties gelées avec de l'eau chaude ne dépassant pas 41 °C (105 °F). La température de l'eau doit être tolérable pour une peau normale. Maintenir le réchauffement de la peau pendant au moins 15 minutes ou jusqu'au retour de la coloration et des sensations dans la zone touchée. En cas d'exposition massive, retirer les vêtements en prenant une douche à l'eau tiède. Obtenir une évaluation médicale et un traitement dès que possible.

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Tenir les paupières ouvertes et loin des yeux afin d'assurer que toutes les surfaces sont rincées à fond. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes.

Premiers soins après ingestion

: L'ingestion n'est pas considérée comme une voie d'exposition possible.

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



Oxygène liquide réfrigéré

Fiche de Données de Sécurité F-4637

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 10-23-2023

Remplace la fiche: 09-29-2023

Version: 1.3

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets : Pas de données supplémentaires.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : None.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Accélère vigoureusement la combustion. Utiliser un agent extincteur approprié. Un système d'extinction à l'eau (par exemple, une douche (par ex, une douche de sécurité) est préférable pour les feux de vêtements. Utiliser les moyens adéquats pour circonscrire l'incendie.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Pas de données supplémentaires.

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Risque d'incendie : Agent comburant; accélère vigoureusement la combustion. Le contact avec des matières inflammables peut provoquer un incendie ou une explosion.

Réactivité : Pas de danger de réactivité autre que les effets décrits dans les sections ci-dessous.

Réactivité en cas d'incendie : Pas de danger de réactivité autre que les effets décrits dans les sections ci-dessous.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : DANGER! Liquide et gaz extrêmement froid sous pression. Prenez soin de ne pas diriger la pulvérisation sur un des événements sur le dessus du réservoir. Ne pas décharger la vaporisations dans le liquide; liquide cryogénique peut geler l'eau rapidement.

Évacuer tout le personnel de la zone dangereuse. Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection. Refroidir immédiatement les contenants avec de l'eau à une distance maximale. Arrêter l'écoulement de gaz si cela peut être fait de manière sécuritaire, tout en continuant de pulvériser de l'eau. Éliminer les sources d'ignition si cela peut être fait de manière sécuritaire. Enlever les contenants de la zone d'incendie si cela peut être fait de manière sécuritaire. Les pompiers sur place doivent se conformer aux règlements des codes d'incendie provincial et local.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Équipements de protection spéciaux pour pompiers : Vêtement de protection et équipement de respiration autonome destinés aux pompiers.

Méthodes spécifiques : Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour circonscrire l'incendie. L'exposition au feu et à la chaleur peut causer la rupture des contenants de gaz. Refroidir les contenants exposés avec de l'eau pulvérisée depuis un endroit protégé. Ne pas laisser l'eau d'arrosage utilisée dans les cas d'urgence s'écouler dans les réseaux d'évacuation et les égouts.

L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.

Arrêter le débit gazeux si cela peut être fait de manière sécuritaire.

Utiliser de l'eau en pulvérisation ou en nuage pour rabattre au sol les fumées si possible.

En cas de fuite ne pas arroser (violente réaction).. Arroser l'espace environnant (depuis un endroit protégé) pour contenir le feu.



Oxygène liquide réfrigéré

Fiche de Données de Sécurité F-4637

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 10-23-2023

Remplace la fiche: 09-29-2023

Version: 1.3

Autres informations

: Ne pas marcher sur ou rouler l'équipement sur un déversement; tout impact pourrait provoquer une explosion. Fumée, les flammes, et les étincelles électriques sont des risques potentiels d'explosion dans des atmosphères enrichies en oxygène.

Les contenants sont équipés d'un détendeur de pression (il peut y avoir des exceptions autorisées par TC).

Liquide cryogénique provoque de graves engelures, une brûlure semblable. La chaleur de l'incendie peut augmenter la pression dans un réservoir fermé et le faire éclater. Les vapeurs de ventilation peuvent obscurcir la visibilité. L'air se condense sur les surfaces telles que des vaporisateurs, des canalisations exposées au gaz liquide ou froid. L'azote, qui a un point d'ébullition inférieur à celui de l'oxygène, évapore premier, en laissant un condensat enrichi en oxygène.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

: Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse. Assurer une ventilation d'air appropriée. Éliminer les sources d'inflammation. Évacuer la zone. Essayer d'arrêter la fuite. Contrôler la concentration du produit rejeté. Porter un appareil respiratoire autonome individuel (ARI) pour entrer dans la zone, à moins d'avoir contrôlé que celle-ci est sûre. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Mesures générales: Assurer une ventilation adéquate. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: ÉVACUER TOUT PERSONNEL DE LA ZONE AFFECTÉE. Utiliser un équipement de protection approprié. En cas de fuite sur l'équipement de l'utilisateur, assurez-vous de purger la tuyauterie avant de tenter toute réparation. En cas de fuite sur un conteneur ou sur une vanne de conteneur, contactez le site Linde Canada le plus proche.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention

: Essayer d'arrêter la fuite sans prendre de risque.

Procédés de nettoyage

: Pas de données supplémentaires. Disposer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale. Contacter le fournisseur pour des exigences particulières.

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Ne jamais utiliser l'oxygène comme un substitut à l'air comprimé. Ne jamais utiliser un jet d'oxygène pour tout type de nettoyage, en particulier pour nettoyer les vêtements. Vêtements saturés en oxygène peuvent éclater en flammes à la moindre étincelle et être rapidement consommés dans un feu engloutissant. Ne pas obtenir du liquide dans les yeux, la peau ou les vêtements. Les personnes exposées à de fortes concentrations d'oxygène liquide doivent rester dans un endroit bien ventilé ou ouverte pendant 30 minutes avant d'entrer dans un espace confiné ou d'aller près d'une source d'inflammation. Enlever immédiatement les vêtements exposés à l'oxygène et de l'air hors de réduire la probabilité d'un engloutissant. Éviter les sources d'inflammation, tels que l'électricité statique générée dans les vêtements tout en marchant.

Porter des gants de protection en cuir pour manipuler les bouteilles. Protéger les bouteilles contre tout dommage. Ne pas traîner, faire rouler, faire glisser ni laisser tomber les bouteilles. Toujours garder le chapeau du robinet en place quand on déplace une bouteille. Ne jamais soulever une bouteille par son chapeau; le chapeau est conçu uniquement pour protéger le robinet. Utiliser un chariot porte-bouteille pour déplacer les bouteilles, même sur une courte distance. Ne jamais insérer un objet (par exemple, une clé, un tournevis, un levier) dans les ouvertures du chapeau; cela pourrait endommager le robinet et provoquer une fuite. Utiliser une clé à courroie pour enlever les chapeaux trop serrés ou rouillés. Ouvrir lentement le robinet. Si le robinet est difficile à ouvrir, arrêter l'utilisation et contacter votre fournisseur. Fermer le robinet du contenant après chaque utilisation; garder le robinet fermé même quand ce contenant est vide. Ne jamais appliquer une flamme ou de la chaleur localisée directement sur une quelconque partie du contenant. Les températures élevées peuvent endommager le contenant et causer une défaillance prématurée du détendeur de pression du contenant et en vider le contenu. Pour les autres précautions d'utilisation de ce produit, voir la section 16.

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



Oxygène liquide réfrigéré

Fiche de Données de Sécurité F-4637

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 10-23-2023

Remplace la fiche: 09-29-2023

Version: 1.3

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: **Danger! INFLAMMABLE, GAZ À HAUTE PRESSION.** Stocker uniquement dans un endroit où la température ne dépassera pas 52 °C (125 °F). Placer des panneaux « Interdiction de fumer/Interdiction de flammes nues » dans les zones de stockage et d'utilisation. Il ne doit pas y avoir de sources d'inflammation. Séparer les colis et les protéger contre les risques d'incendie et/ou d'explosion en respectant les codes et exigences appropriés (par exemple, les codes CSA, TSSA ou NFPA), ou conformément aux exigences provinciales déterminées par l'autorité compétente. Toujours fixer les récipients en position verticale pour éviter qu'ils ne tombent ou ne soient renversés. Installer fermement à la main le capuchon de protection de la valve, s'il est fourni, lorsque le récipient n'est pas utilisé. Stocker séparément les récipients pleins et les récipients vides. Utiliser un système d'inventaire « premier entré, premier sorti » pour éviter de stocker des récipients pleins pendant de longues périodes. Pour d'autres précautions concernant l'utilisation de ce produit, voir la section 16.

Lorsque vous travaillez avec un liquide cryogénique / gaz froid ou gaz sous pression, éviter d'utiliser des matériaux qui sont incompatibles avec l'utilisation cryogénique. Certains métaux, comme l'acier au carbone, peuvent facilement se rompre à température. Utilisation que des lignes de transfert de faibles conçues pour des liquides cryogéniques. Empêcher le liquide ou gaz froid d'être pris au piège dans la tuyauterie entre les vannes. Équipez la tuyauterie avec des dispositifs de décompression. Linde vous conseille que tous la tuyauterie events à l'extérieur du bâtiment.

AUTRES PRÉCAUTIONS POUR LA MANUTENTION, STOCKAGE ET UTILISATION: Lors de la manipulation du produit sous pression, utiliser la tuyauterie et l'équipement conçus pour supporter les pressions auxquelles on sera en présence. Ne jamais travailler sur un système sous pression. Utiliser un antiretour dans la tuyauterie. Les gaz peuvent causer une suffocation rapide en raison d'un manque d'oxygène; les stocker et les utiliser avec une ventilation adéquate. Si une fuite se produit, fermer le robinet du réservoir et purger le système d'une manière sûre et écologiquement correct en conformité avec toutes les lois internationales, fédérales / nationales, étatiques / provinciales et locales; réparer ensuite la fuite. Ne jamais placer un contenant où il peut faire partie d'un circuit électrique.

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker et utiliser avec une ventilation adéquate. Stocker uniquement dans un endroit où la température ne dépassera pas 52 °C (125 °F). Fixer fermement les récipients en position verticale pour éviter qu'ils ne tombent ou ne soient renversés. Installer fermement à la main le capuchon de protection de la valve. Stocker séparément les récipients pleins et les récipients vides. Utiliser un système d'inventaire « premier entré, premier sorti » pour éviter de stocker des récipients pleins pendant de longues périodes.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas de données supplémentaires.

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés

: Éviter les atmosphères enrichies en oxygène (>23,5%). Les équipements sous pression doivent être régulièrement contrôlés pour vérifier l'absence de fuites. S'assurer que les limites d'exposition ne sont pas dépassées. Des détecteurs de gaz doivent être utilisés lorsque des gaz comburants sont susceptibles d'être relâchés. Des détecteurs d'oxygène doivent être utilisés lorsque des gaz asphyxiants peuvent être relâchés. Prévoir une extraction locale et générale adéquate. Penser au permis de travail, ex. pour la maintenance.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle

: Lunettes de sécurité. Écran facial. Des gants.



Protection des mains

: Porter des gants de travail lors de la manipulation des contenants. Porter des gants de caoutchouc épais où le contact avec le produit peut se produire.

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



Oxygène liquide réfrigéré

Fiche de Données de Sécurité F-4637

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 10-23-2023

Remplace la fiche: 09-29-2023

Version: 1.3

Protection oculaire	: Porter des lunettes de sécurité avec des protecteurs latéraux. . Les choisir en conformité avec la norme CSA Z94.3 courante, « Protecteurs oculaires et faciaux pour l'industrie », et tous les règlements provinciaux. Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières. Choisir en conformité avec la norme CSA Z94.3 courante, «Protecteurs oculaires et faciaux pour l'industrie», et tous les règlements provinciaux.
Protection des voies respiratoires	: Protection respiratoire : Porter un respirateur à adduction d'air pour les travaux dans des espaces clos ou dans des endroits où le système de ventilation ou l'aération ne sont pas suffisants pour garder le taux d'exposition sous le seuil admissible d'exposition (le cas échéant). Le choisir en conformité avec la réglementation provinciale, les règlements municipaux ou des lignes directrices en la matière. Les appareils respiratoires doivent être approuvés par le NIOSH et la MSHA. En cas d'urgence ou de niveaux d'exposition inconnus, utiliser un appareil respiratoire autonome (ARA).
Protection contre les dangers thermiques	: Porter des gants isolant pour la protection contre le froid. Porter des gants isolant du froid lors d'opérations de transvasement ou de débranchement des conduites et raccords.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Aucune n'est nécessaire.
Autres informations	: Envisager l'utilisation de vêtements de sécurité résistant au feu. Autres informations : Porter des chaussures de sécurité pour la manipulation générale sur les sites clients. Porter des chaussures à support métatarsien et un pantalon sans revers pour la manutention des bouteilles aux installations d'emballage de remplissage. Choisir les chaussures en conformité avec la norme actuelle de la CSA Z195, « Chaussures de protection », et avec les directives et règlements provinciaux, ou locaux en vigueur. Pour travailler avec des matériaux inflammables et oxydants, envisager l'utilisation de vêtements de sécurité résistants aux flammes et anti-statiques.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(a) État physique	: Gaz
(b) Couleur	: Liquide bleuté.
(c) Odeur	: Sans odeur.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
(d) Point de fusion	: -219 °C
Point de congélation	: -218,4 °C
(e) Point d'ébullition	: -183 °C
(f) Inflammabilité	: Ininflammable
(g) Inflammabilité (solide, gaz)	:
(h) Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
(i) Température d'auto-inflammation	: Non-inflammable.
(j) Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
(k) pH	: Sans objet.
(l) Viscosité, cinématique	: Sans objet.
(m) Solubilité	: Eau: 39 mg/l
(n) Coefficient de partition de n-octanol dans l'eau [log Pow/log Kow]	: Sans objet.
(o) Pression de la vapeur	: Sans objet.
(p) Masse volumique	: 1,4289 kg/m ³ (at 21.1 °C)
Densité relative de gaz	: 1,1
(r) Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible
(s) Masse moléculaire	: 32 g/mol
(t) Température critique	: -118,6 °C
(u) Pression critique	: 5043 kPa
(v) Propriétés comburantes	: Comburant.
(w) Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Sans objet.

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



Oxygène liquide réfrigéré

Fiche de Données de Sécurité F-4637

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 10-23-2023

Remplace la fiche: 09-29-2023

Version: 1.3

9.2. Autres informations

Groupe de gaz : Press. Gas (Ref. Liq.)
Indications complémentaires : Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier au niveau du sol ou en dessous.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité : Pas de danger de réactivité autre que les effets décrits dans les sections ci-dessous.
Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses : Risque d'explosion si le produit se répand sur des structures en matériaux organiques (par ex. bois ou asphalte). Oxyde violemment les matières organiques.
Conditions à éviter : Éviter l'humidité dans les installations.
Matières incompatibles : Consulter le fournisseur pour obtenir des recommandations spécifiques. Prendre en compte, en cas de combustion, le risque potentiel de toxicité dû à la présence de polymères chlorés ou fluorés dans les canalisations d'oxygène en haute pression (>30 bar) . Maintenir l'équipement sans huile ni graisse. Peut réagir violemment avec les matières combustibles. Peut réagir violemment avec les agents réducteurs.
Produits de décomposition dangereux : None.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1 Voies d'exposition possibles : Inhalation. Contact avec la peau. Contact oculaire.

11.2 Symptoms related to the physical, chemical, and toxicological characteristics : Pas de données supplémentaires.

11.3 Effets différés et immédiats et effets chroniques

Toxicité aiguë (voie orale) : non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée) : non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée : non classé
pH: Sans objet.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : non classé
pH: Sans objet.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : non classé
Cancérogénicité : non classé
Toxicité pour la reproduction : non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : non classé
Danger par aspiration : non classé

11.4 Toxicité

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



Oxygène liquide réfrigéré

Fiche de Données de Sécurité F-4637

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 10-23-2023

Remplace la fiche: 09-29-2023

Version: 1.3

Oxygène liquide réfrigéré (f)7782-44-7

CL50 Inhalation - Rat [ppm]

Aucune donnée disponible

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit est sans risque sur le plan écologique.

12.2. Persistance et dégradabilité

Oxygène liquide réfrigéré (7782-44-7)

Persistance et dégradabilité

Ce produit est sans risque sur le plan écologique.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Oxygène liquide réfrigéré (7782-44-7)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)

Sans objet.

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)

Sans objet.

Potentiel de bioaccumulation

Ce produit est sans risque sur le plan écologique.

12.4. Mobilité dans le sol

Oxygène liquide réfrigéré (7782-44-7)

Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)

Sans objet.

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)

Sans objet.

Écologie - sol

Dû à sa grande volatilité, la pollution des sols ou eaux par ce produit est improbable. Partition into soil is unlikely.

12.5. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes

: Peut causer des dégâts à la végétation par le gel.

Effet sur la couche d'ozone

: None.

Effet sur le réchauffement planétaire

: Pas d'effet connu avec ce produit.

SECTION 13: Données sur l'élimination

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

: Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale. Contacter le fournisseur pour des exigences particulières. Disposer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale. Contacter le fournisseur pour des exigences particulières.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences relatives au TMD

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

N° UN (TMD)

: UN1073

TMD Classe primaire de danger

: 2.2 - Classe 2.2 - Gaz ininflammables, non toxiques

Classes (de risque) subsidiaire de la réglementation TMD

: 5.1

Nom officiel d'expédition TMD

: OXYGÈNE LIQUIDE RÉFRIGÉRÉ

Indice PIU

: 3 000

Indices des quantités limites d'explosifs et des quantités limitées

: 0

Indice navire de passagers

: 450 kg

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



Oxygène liquide réfrigéré

Fiche de Données de Sécurité F-4637

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 10-23-2023

Remplace la fiche: 09-29-2023

Version: 1.3

Indice véhicule routier de passagers ou indice : Interdit
véhicule ferroviaire de passagers

14.2. Transport aérien et maritime

IMDG

N° ONU (IMDG) : 1073
Nom officiel d'expédition (IMDG) : OXYGÈNE LIQUIDE RÉFRIGÉRÉ
Classe (IMDG) : 2 - Gaz
N° GSMU : 122

IATA

N° UN (IATA) : 1073
Nom officiel d'expédition (IATA) : Oxygen, refrigerated liquid
Classe (IATA) : 2 - Gases

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Oxygène liquide réfrigéré (7782-44-7)

Inscrit sur la liste canadienne DSL (Liste intérieure des substances)

15.2. Réglementations internationales

Oxygène liquide réfrigéré (7782-44-7)

Inscrit dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)
Inscrit dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Inscrit dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Inscrit dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne
Inscrit dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Inscrit dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Inscrit dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis
Inscrit dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 15/10/1979
Date de révision : 23/10/2023
Remplace la fiche : 29/09/2023

Indications de changement:

Conseils de formation : S'assurer que les opérateurs comprennent les risques que présente l'enrichissement en oxygène.

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



Oxygène liquide réfrigéré

Fiche de Données de Sécurité F-4637

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979 Date de révision: 10-23-2023 Remplace la fiche: 09-29-2023 Version: 1.3

Autres informations

: Lorsqu'on mélange deux produits chimiques ou plus, des dangers imprévus peuvent être créés. Obtenir et évaluer les renseignements de sécurité pour chaque composant avant de procéder au mélange. Consulter un hygiéniste industriel ou d'autres personnes compétentes lorsqu'on évalue le produit final. Avant d'utiliser des matières plastiques, confirmer leur compatibilité avec ce produit.

Linde Canada Inc. demande aux utilisateurs de ce produit de bien étudier cette fiche signalétique et d'être conscients des dangers du produit et des précautions à prendre. Afin de promouvoir l'utilisation sécuritaire de ce produit, l'utilisateur doit 1) informer son personnel, ses agents et ses sous-traitants de l'information contenue dans cette fiche signalétique et de tout danger ou précaution à prendre, 2) fournir cette même information à tous ses clients utilisateurs de ce produit, et 3) demander à ces derniers de transmettre la même information à leurs employés et à leurs clients.

Les opinions exprimées ici sont celles d'experts qualifiés de Linde Canada inc. Nous croyons que l'information contenue dans ce document est en vigueur à la date de cette fiche de données de sécurité (FDS). Puisque l'utilisation de ces informations et les conditions d'utilisation ne sont pas sous le contrôle de Linde Canada inc, il est dans l'obligation de l'utilisateur de déterminer les conditions d'utilisation sécuritaire du produit. Les fiches signalétiques de Linde Canada sont fournies lors de la vente ou de la livraison par Linde Canada inc. ou des distributeurs et des fournisseurs indépendants qui conditionnent et vendent nos produits. Pour obtenir des fiches signalétiques courantes pour ces produits, contactez votre représentant Linde, le distributeur local, ou le fournisseur, ou les télécharger à partir du www.lindecanada.ca.

Danger spécifique NFPA

: OX - Cela dénote un oxydant, un produit chimique qui peut augmenter considérablement le taux de combustion / incendie.

Notation de danger

Santé : 3 Danger grave - Blessure grave probable à moins que des mesures ne soient prises et qu'un traitement médical ne soit donné.

Inflammabilité : 0 Risque minimal - Produit incombustible

Physique : 2 Danger modéré - Substances pouvant être instables et sujettes à des transformations chimiques violentes à température et pression normales, et présentant un faible risque d'explosion. Substances pouvant réagir violemment avec l'eau ou former des peroxydes susceptibles d'exploser si exposées à l'air.

SDS Canada (GHS) - Linde NEW

Ces informations étant basées sur nos connaissances actuelles et décrivant le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.